



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Délégation Académique à la  
Formation des Personnels  
Enseignants, d'éducation et  
d'orientation  
(DAFPEN)

Jury académique du 2<sup>nd</sup> degré

Affaire suivie par

Julie NGUYEN  
Téléphone  
01 57 02 67 80

Mél  
juryacad@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco  
94010 Créteil cedex  
Web [www.ac-creteil.fr](http://www.ac-creteil.fr)

Le recteur de l'académie de Créteil,

-Vu le code de l'éducation,

-Vu le décret n° 92-1189 du 6 novembre 1992 modifié  
relatif au statut particulier des professeurs de lycée  
professionnel,

-Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2013 relatif au référentiel des  
compétences professionnelles des métiers du  
professorat et de l'éducation;

-Vu l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de  
stage, d'évaluation et de titularisation de certains  
personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement  
du second degré stagiaires ;

-Vu l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités  
d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés  
à titre provisoire des établissements d'enseignement  
privés sous contrat,

-Vu les propositions du jury académique du 21 juin 2019,

## Arrête

### Article 1 :

Après délibération du jury académique, accèdent à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel, les maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat, dont les noms figurent en annexe.

### Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé.

### Article 3 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 juillet 2019

Le recteur de l'académie de Créteil

  
Daniel AUVERLOT

Jury académique des professeurs de lycée professionnel stagiaires – session de juin 2019

**Maîtres(ses) contractuel(le)s des établissements d'enseignement privés accédant à l'échelle de rémunération des professeurs de lycée professionnel sous réserve expresse de la vérification de l'aptitude physique à l'exercice des fonctions et de l'obtention du diplôme exigé**

Civilité	Prénom	Nom d'usage	Nom de famille	Discipline	Secteur	Année concours
Monsieur	KARIM	BOUAIADI	BOUAIADI	MATHÉMATIQUES-SCIENCES PHYSIQUES	PRIVE	2018
Monsieur	YANNICK	CAPIAUX	CAPIAUX	GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION	PRIVE	2018
Madame	AUDE	CHARPENTIER	CHARPENTIER	HOTELLERIE SERVICES-COMMERCIALISATION	PRIVE	2018
Madame	VALERIE	GRACA	GRACA	ANGLAIS-LETTRES	PRIVE	2018
Madame	CHRISTELLE	GREUET	BEGARD	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE	PRIVE	2018
Madame	CATHERINE	JUAN	CASTAING	ECO-GESTION OPTION GESTION ADMINISTRATIVE	PRIVE	2018
Monsieur	YOUSSEF	LAFRARNI	LAFRARNI	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE	PRIVE	2018
Madame	MAGALI	LE GALIARD	LE GALIARD	SCIENCES ET TECHNIQUES BIOLOGIQUES ET SOCIALES	PRIVE	2018
Madame	FLORENCE	PITALIER	PITALIER	LETTRES-HISTOIRE-GEOGRAPHIE	PRIVE	2018